

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Philippe RAUSCHER, M. Albert SCHIERER, M. Serge BOHR

Membres suppléants : M. Thomas MORITZ

Absents : M. Michel DIEMER, le DDRAF

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

L'an deux mil vingt-quatre le 29 janvier à 21 heures, les membres du bureau de l'Association Foncière de Gimbrett se sont réunis à la salle de Gimbrett sur convocation qui leur a été adressée le 8 janvier 2024 par M. Freddy BOHR, président.

Vu la liste proposée par la Chambre d'Agriculture,

Vu la liste proposée par le Conseil Municipal,

Désignant chacune les 3 membres titulaires et les 2 membres suppléants de l'association foncière de Gimbrett.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT EST AINSI COMPOSÉE :

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT :

- M. Freddy BOHR
- M. le délégué DRAFF

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Membres titulaires :

- M. Serge BOHR : rue de Reitwiller
- M. Didier SCHIERER : 3A rue du Centre
- M. Frédéric BENTZ : 2 rue du Centre

Membres suppléants:

- M. Thomas MORITZ : 16B rue des Vergers – 67112 BREUSCHWICKERSHEIM
- M. Steve DIEMER : 6 rue de Rumersheim

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Membres titulaires :

- M. Philippe RAUSCHER, 4 rue de Kienheim
- M. Jean-Michel BENTZ : 2 rue du Centre
- M. Rémy BOHR : Rue de Reitwiller

Membres suppléants:

- M. Claude BARTHEL : 4 rue de Reitwiller
- M. Patrick MULLER : 4 rue de la Garance

La séance a été ouverte par M. Freddy BOHR, qui, après l'appel nominal, a procédé immédiatement à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire du bureau de l'association foncière de Gimbrett.

***ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

M. Freddy BOHR, président, invite les membres titulaires du bureau à procéder à l'élection d'un président.

Chaque membre titulaire à l'appel de son nom a remis sous pli fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

À déduire :

Bulletins litigieux 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés 6
Majorité absolue 6

A OBTENU

M. Freddy BOHR 6 voix

M. Freddy BOHR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président de l'association foncière de Gimbrett et a immédiatement été installé.

***ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Freddy BOHR, à l'élection du vice-président.

Chaque membre titulaire à l'appel de son nom a remis sous pli fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

À déduire :

Bulletins litigieux 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés 6
Majorité absolue 6

A OBTENU

M. Frédéric BENTZ 6 voix

M. Frédéric BENTZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président de l'association foncière de Gimbrett et a immédiatement été installé.

***ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Freddy BOHR, à l'élection d'un secrétaire.

Chaque membre titulaire à l'appel de son nom a remis sous pli fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

À déduire :

Bulletins litigieux 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés 6

Majorité absolue 6

A OBTENU

M. Jean-Michel BENTZ 6 voix

M. Jean-Michel BENTZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé secrétaire de l'association foncière de Gimbrett et a immédiatement été installé.

PRÉSIDENT : M. Freddy BOHR
VICE-PRÉSIDENT : M. Frédéric BENTZ
SECRÉTAIRE : M. Jean-Michel BENTZ

POUR EXTRAIT CONFORME

GIMBRETT le 29 janvier 2024,

**Le Président,
M. Freddy BOHR**



Accusé de réception en préfecture
067-296702335-20240129-29012024-AR
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024